

MEMO TRI

LES DECHETS RECYCLABLES (à jeter en vrac, sans sac)

VERRE



Bouteilles, pots, bocaux et flacons en verre (sans couvercle)

A déposer dans le container à verre*

CARTONS



Sans plastique, aplatis et propres.

A déposer en déchèterie ou dans le container à cartons*

EMBALLAGES - PAPIERS



Bouteilles et flacons en plastique Petits emballages en carton Briques alimentaires Papiers, journaux, magazines Emballages en métal

A déposer dans le container à emballages - papiers*

Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider. Ne pas les imbriquer. Un doute sur un déchet ? Appelez-nous au 04 75 00 64 41.

*Retrouvez la carte répertoriant tous les points éco-tri du territoire sur www.montelimar-agglo.fr

ORDURES MENAGERES



A jeter en sacs poubelle fermés et étanches

Exemples :

Films, sacs et sachets en plastique	Pots et barquettes en plastique	Barquettes en polystyrène	Vaisselle
-------------------------------------	---------------------------------	---------------------------	-----------

DECHETERIES

Cinq déchèteries sont à votre disposition :

- Montélimar Nord : déchèterie des Léonards
- Montélimar Sud : déchèterie des Présidents
- Saulce-sur-Rhône : déchèterie du Logis Neuf
- Montboucher-sur-Jabron : déchèterie des Constantins
- La Laupie : déchèterie de la Laupie

Attention, il faut être obligatoirement muni d'une carte d'accès pour entrer en déchèterie.

Pour plus de renseignements (conditions d'accès particuliers, professionnels, horaires, adresses) : www.montelimar-agglo.fr - 04 75 00 64 41 ou demandez le guide pratique des déchèteries intercommunales



montélimar agglomération

Montboucher sur Jabron

Déchets, ce qui change pour vous.

Chères Montboucheroises, chers Montboucherois,

Montélimar-Agglomération s'est engagée, depuis plusieurs années, dans une politique de développement durable et continue l'installation, sur son territoire, de conteneurs d'apport volontaire pour la collecte des ordures ménagères, des emballages papiers et du verre.

Après la mise en place des premiers conteneurs semi-enterrés sur une partie de Montboucher sur Jabron en 2013, Montélimar-Agglomération souhaite maintenant étendre ces équipements sur l'ensemble de votre commune.

Chacun le sait, la gestion (collecte + traitement) des déchets ménagers a un coût qui ne cesse de grimper au fil des années (hausse des coûts du transport, hausse de la Taxe Générale des Activités Polluantes, etc.). Aussi, la maîtrise du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) payée par chaque ménage est un objectif constant de Montélimar-Agglomération qui recherche donc, par des investissements appropriés, à limiter sa progression.

Ce nouveau dispositif permet également de :

Générer des économies et réduire de 50 % les émissions de CO2 des camions en diminuant la fréquence de collecte (1 conteneur semi-enterré équivaut à un volume de 8 bacs poubelles)

Conserver un service pratique pour les habitants en implantant des points éco-tri faciles d'accès et plus esthétiques pour votre cadre de vie, sur vos trajets du quotidien.

Nous avons le plaisir de vous informer que cette opération sera prochainement réalisée sur le reste de votre commune. Les implantations ont été décidées conjointement entre la mairie et Montélimar-Agglomération. Les points de collecte seront expérimentés lors d'une phase « test » indispensable avant d'entériner le choix des emplacements. Les bacs seront ensuite remplacés par ces conteneurs d'apport volontaire.

Aussi, une semaine après la réception de cette plaquette d'information, les bacs à ordures ménagères et à emballages/papiers situés sur cette zone seront déplacés sur ces futurs points éco-tri. Vous aurez donc à porter vos déchets sur un des points de collecte tels que définis sur le plan ci-joint.

Toujours à votre écoute, votre mairie et le service Environnement de Montélimar-Agglomération (04 75 00 64 41) sont à votre disposition pour répondre à chacune de vos questions.

Nous comptons sur vous pour réaliser au quotidien ce geste simple et éco-citoyen qu'est le tri des déchets, Nous vous prions d'agréer, chères Montboucheroises, chers Montboucherois, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire,

Bruno ALMORIC



Le Vice-Président en charge de l'environnement et du développement rural

Yves COURBIS

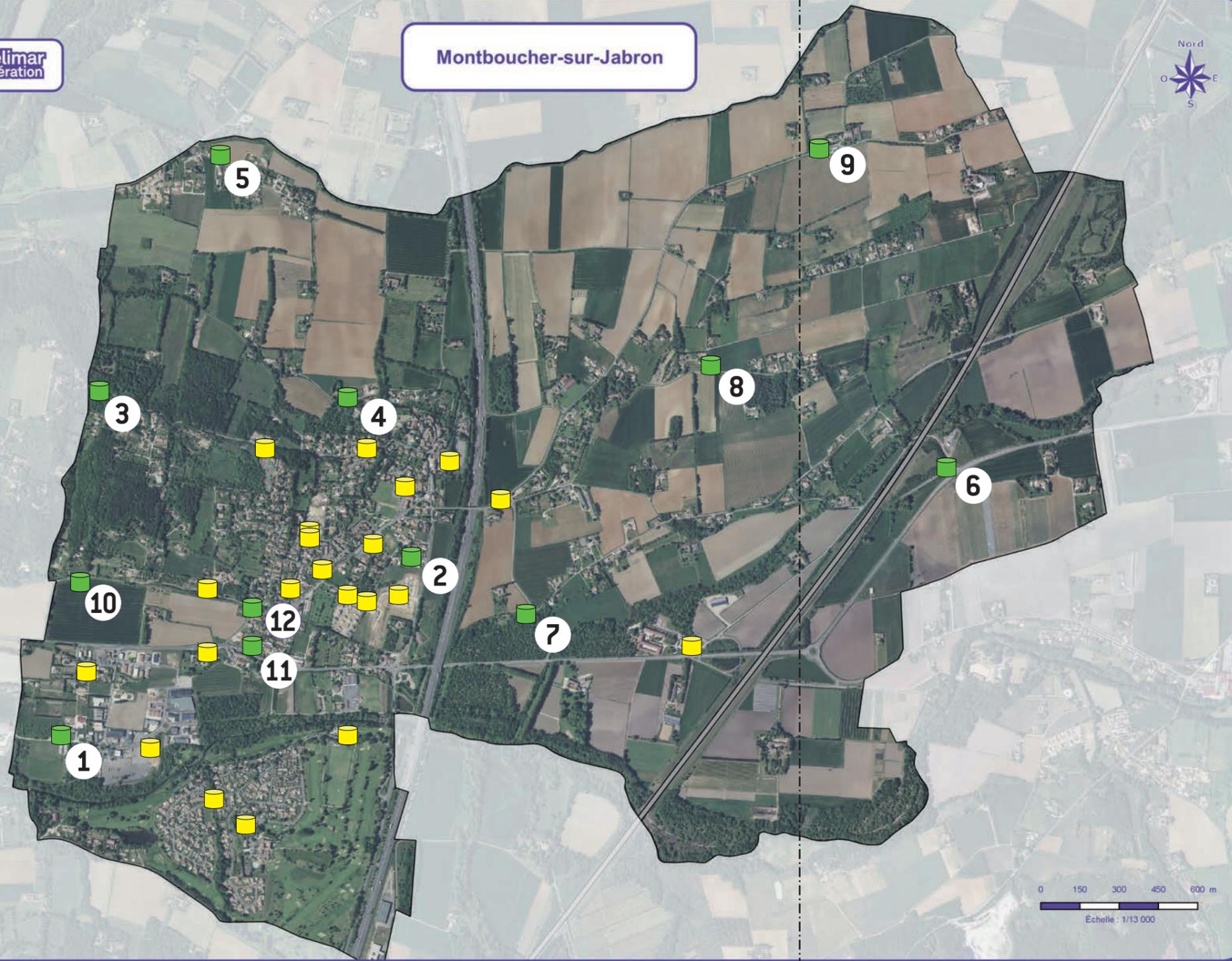
Renseignements : Communauté d'Agglomération Montélimar-Agglomération
Maison des Services Publics - 1 Avenue Saint Martin - 26200 Montélimar
04 75 00 64 41 - www.montelimar-agglo.fr

montélimar agglomération



www.montelimar-agglo.fr
www.montboucher-sur-jabron.fr

montélimar agglomération



Source : Fond de plan : IGN-F - BD ORTHO® - 2016

Conception : SERVICE SIG - Montélimar Agglomération - Avril 2019

 FUTUR POINT ÉCO TRI

Les bacs roulants
seront rassemblés sur
ces points durant la
phase test

 POINT ÉCO TRI EXISTANT

NOUVEAUX POINTS ECO TRI

- | | |
|---|--|
| 1 - Z.A. de Fontgrave | 7 - Croisement impasse des Tulipes et D 625 |
| 2 - Chemin des Vignes | 8 - Croisement chemin de Boissonnat et
chemin de la Palisse |
| 3 - Chemin de Margerie à Montboucher | 9 - Chemin de Flachère |
| 4 - Chemin des Echaunes | 10 - Chemin de l'Abri |
| 5 - Chemin du Pont de Manson | 11 - RD 540 |
| 6 - Croisement RD 540 et déchèterie
intercommunale | 12 - Rue Saint-Martin |

